EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2021-238
Objet : Parking du Boulevard de la Liberté
Stationnement interdit au droit au chantier

Le Maire de la Ville de Redon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8ème partie « signalisation temporaire »

Vu la demande en date du 8 juin 2021, présentée par l'entreprise CBI – 4 rue des Pins – 44460 Saint Nicolas de Redon – afin de permettre une livraison sur le chantier du bâtiment « Liberté 2 »,

Considérant que pour permettre cette livraison, il y a lieu d'interdire le stationnement au droit des habitations, Parking du Boulevard de la Liberté, le jeudi 10 juin 2021, de 8h00 à 10h00,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : Afin de permettre cette livraison, le stationnement des véhicules sera interdit au droit des habitations, Parking du Boulevard de la Liberté, le jeudi 10 juin 2021, de 8h00 à 10h00.

ARTICLE 2 : L'entreprise CBI sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du chantier. Elle devra mettre en place les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité

ARTICLE 3 : L'entreprise CBI devra respecter les préconisations indiquées dans le protocole national pour les entreprises afin d'assurer la santé et la sécurité des salariés.

ARTICLE 4 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques de l'Aménagement et du Patrimoine, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 9 juin 2021
Pour le Maire,
André Croguennec
Le Conseiller Municipal Délégué
À l'Occupation de l'Espace Public

P/o. Le Directeur des Services Techniques
De l'Aménagement et du Patrimoine
Christian Bourgeon

MAIRIE REDON (Ille-et-Vilaine)